



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°19 – 29 juin 2023

Maïs.....	1
Les premières panicules sont visibles dans les parcelles très précoces.	1
Gestion de la pyrale	2
Les interventions insecticides sont à faire.....	2
Protection des abeilles et autres pollinisateurs	2
Lutte préventive	3
Colza	3
Récolter au bon stade.....	3
Jachère	4
Date de broyage	4

Maïs

Les premières panicules sont visibles dans les parcelles très précoces.

Sans connaître de canicule ou de vague de chaleur exceptionnelle, ce mois de juin 2022 aura été très chaud. Les températures se sont maintenues à des niveaux élevés tout au long du mois (source la chaîne météo). Le maïs est donc en avance par rapport à la moyenne, et les premières panicules sont déjà visibles dans les parcelles semées dès le 6-8 avril, avec une variété précoce.

Le réseau de suivi du vol de pyrale (voir BSV de la semaine) est en place, piège à phéromones (photo 2)

Le vol a démarré en Limagne depuis deux semaines, les captures sont plus importantes cette semaine, voir BSV de la semaine.



Photo 2

Gestion de la pyrale

Les interventions insecticides sont à faire

Les traitements insecticides chimiques ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles au stade baladeur, le produit pulvérisé doit être réparti sur les feuilles pour être efficace. A ce stade, les plants de maïs atteignent souvent une hauteur de plus d'un mètre et l'application d'insecticides nécessite donc un matériel adapté. La bonne date de traitement est donc primordiale pour une efficacité maximale.

Ainsi, les traitements au stade « limite passage tracteur » sont souvent trop précoces (avant l'éclosion des œufs) et donc peu efficaces. Il est important de laisser une zone témoin non traitée pour juger de la pertinence de l'intervention et compter le nombre de larves par plante au moment de la récolte.

La période optimale d'intervention se situe entre le pic de ponte et le pic de larve, la voici pour nos postes météo de références :

- ✓ Lempdes, _____ **24 au 28 juin**
- ✓ Ennezat – Riom, _____ **27 juin au 2 juillet**
- ✓ Randan – Aigueperse, _____ **30 juin au 5 juillet**
- ✓ Issoire, _____ **30 juin au 5 juillet**

Protection des abeilles et autres pollinisateurs

Le maïs est classé culture attractive pour les pollinisateurs (arrêté du 20 novembre 2021).

L'application d'un produit autorisé sur une culture en floraison doit être réalisée dans les 2h qui précèdent et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil

Attention aux mélanges dangereux pour les abeilles !

Pour des raisons de toxicités vis-à-vis des abeilles, les mélanges de fongicide à base de triazoles IDM (IBS du groupe I) et d'insecticide à base de pyréthrinoïdes sont interdits en période de floraison (également des adventices) ou de production d'exsudats (présence de pucerons).

Durant cette période, les pyréthrinoïdes seront appliquées en premier et le traitement à base de triazoles sera réalisé après un délai minimum de 24 heures.



Exemples de solutions autorisées contre la pyrale du maïs

Produit commercial	Substance active	Dose AMM pyrale	Autorisation floraison	ZNT-DVP-DSR en m	Mention de danger
Coragen	Chlorantraniliprole 200 g/l	0,125 l/ha	NON	5 - 5 - 5	H410
Success 4 (AB)	Spinosad 480 g/l	0,2 l/ha	NON	5 - 0 - 0	H410
Karate zeon	Lambda-cyhalotrine 100 g/l	0,2 l/ha	NON	50 - 0 - 5	H302, H317, H332, H410
Decis protech	Delthaméthrine 100 g/l	0,83 l/ha	NON	20 - 0 - 5	H226, H410
Cyplan max	Cyperméthrine 500 g/l	0,15 l/ha	NON	50 - 0 - 5	H226, H302 + H332, H304, H315, H318, H335, H336, H373, H410

(AB) produit utilisable en agriculture biologique

Conditions d'application

Les insecticides sont des produits de contact, la qualité de pulvérisation doit être optimale, avec un volume d'eau suffisant (100 l/ha min), et des buses à fente classique pour une couverture maximale.

Lutte préventive

Le broyage fin des résidus de récolte au ras du sol est un très bon moyen de lutte mécanique contre les larves de pyrale.

Colza

Récolter au bon stade

Bien qu'à l'échelle de la parcelle, les siliques peuvent sembler à maturité et les graines sèches, il est indispensable d'observer la plante dans son ensemble : tige et siliques.

♦ **Vérifier la maturité des siliques les plus basses.** Les siliques les plus basses sont à la fois les plus productives et celles qui mûrissent le plus tard. Une récolte trop précoce conduirait ainsi à la perte pure et simple de ces siliques. **Vigilance en particulier sur l'ensemble des situations qui ont connu des difficultés d'entrée en floraison, avec des décalages de maturité potentiellement importants.**

♦ **Pas plus de 20 % de tiges vertes.** De façon générale, les grains sont à maturité bien plus rapidement que les tiges. La meilleure tolérance au phoma des variétés actuelles couplée à une protection fongicide efficace, tend en effet à retarder la dessiccation des tiges (surtout en sols profonds).



La présence de tiges vertes entraîne des pertes et des difficultés de battage

- **siliques non mûres qui ne sont pas battues** : on mesure jusqu'à 4 q/ha de pertes à l'arrière de la batteuse. Ces pertes se limitent à 0.33 q/ha lorsque le colza est à maturité c'est-à-dire 100% des siliques mûres et moins de 20% de tiges vertes. Les repousses, témoigneront des pertes à la récolte.

- **pailles et tiges humides entravent l'efficacité** de secouage des parties hautes et plus sèches de la végétation ; contraignent à augmenter la vitesse du batteur et de la ventilation ce qui entraîne un accroissement des pertes et une surconsommation de carburant.

En pratique : La hauteur de coupe est un levier intéressant pour diminuer l'humidité des pailles, en limitant le volume de tiges dans la batteuse.

En situation classique, les siliques se situent au-delà de 70-80 cm sur la tige. Il n'est donc pas utile de couper plus bas.

La hauteur de coupe est correcte si les insertions des premières ramifications apparaissent sur les chaumes.

Les thèmes de l'égrenage, du réglage de la machine et la gestion de l'interculture sont traités dans l'article de terres inovia [ICI](#)

Jachère

Date de broyage

La période d'interdiction de broyage des jachères va du 1^{er} juin au 10 juillet

Les bandes tampons et les bordures de champ ne sont pas concernées, ni les jachères en dérogation Ukraine qui peuvent être récoltées.

Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière
04 73 44 45 95
agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE
www.puydedome.chambre-agriculture.fr

